



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 septembre 2017

## Chiffres clés 2016 de la gestion d'actifs - Les encours des sociétés de gestion

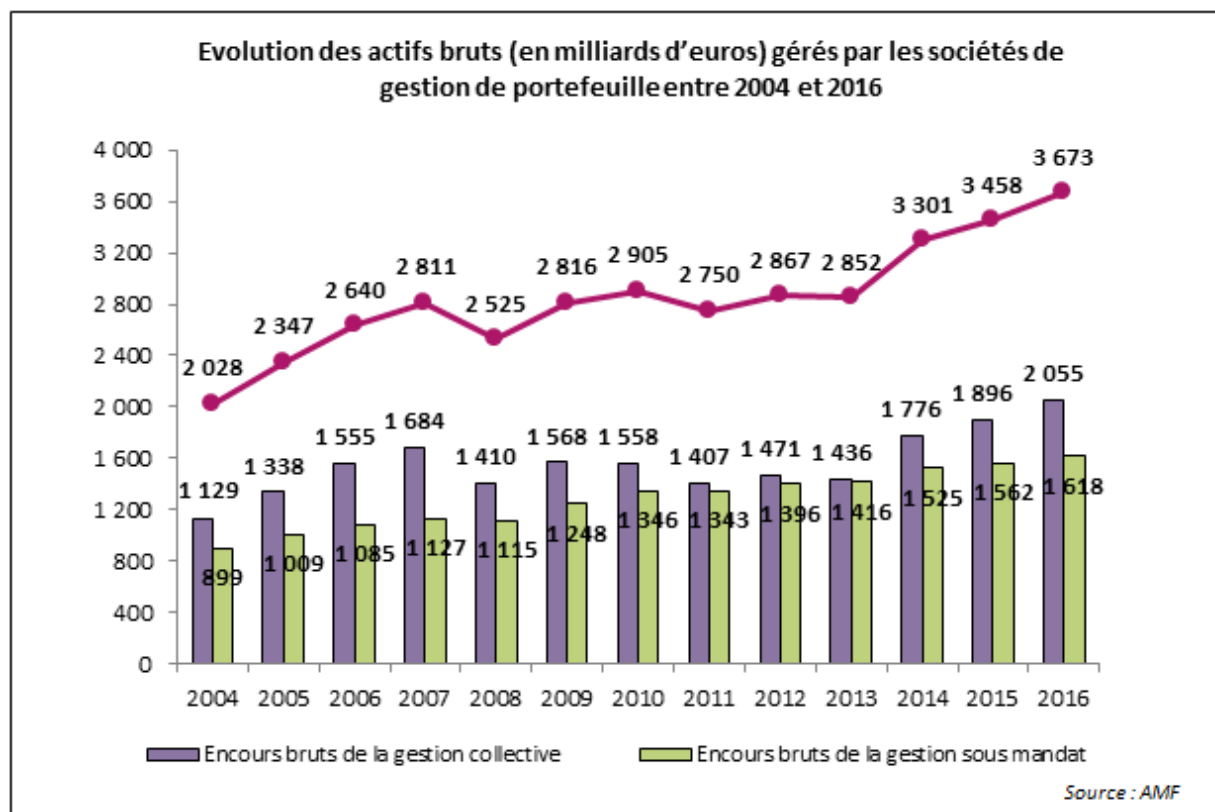
**L'année 2016 a été marquée par une nouvelle hausse (+6,2%) des encours gérés par l'industrie de la gestion d'actifs française, aussi bien en gestion collective qu'en gestion sous mandat. Les actifs bruts gérés se sont ainsi établis à 3 673 milliards d'euros. Toutefois, cette croissance est à analyser de plus près au regard des différentes classes d'actifs et de la conjoncture économique. Retour sur le volume et la nature des encours gérés par les sociétés de gestion de portefeuille en 2016.**

Une croissance continue du volume d'encours sous gestion depuis 2013

En 2016, le niveau d'encours bruts gérés par les sociétés de gestion de portefeuille françaises a atteint 3 673 milliards d'euros, soit 6,2% de hausse par rapport à 2015 et 28,8% par rapport à 2013. On assiste ainsi, après six années de quasi stagnation entre 2007 et 2013, à un retournement du marché de la gestion d'actifs comparable à l'envolée de 2004-2007 (+38,6%).

Cette croissance du volume d'encours gérés s'explique d'une part par la hausse des encours bruts de la gestion collective (+8,4% par rapport à 2015) et d'autre part, dans une moindre mesure, par celle des encours bruts de la gestion sous mandat (+3,6% par rapport à 2015). Pour la première fois de son histoire, les encours de fonds franchissent la barre symbolique

des 2 000 milliards d'euros, traduisant notamment la vigueur des classes d'actifs dites réelles qu'il s'agisse de l'immobilier, du non côté ou des créances.



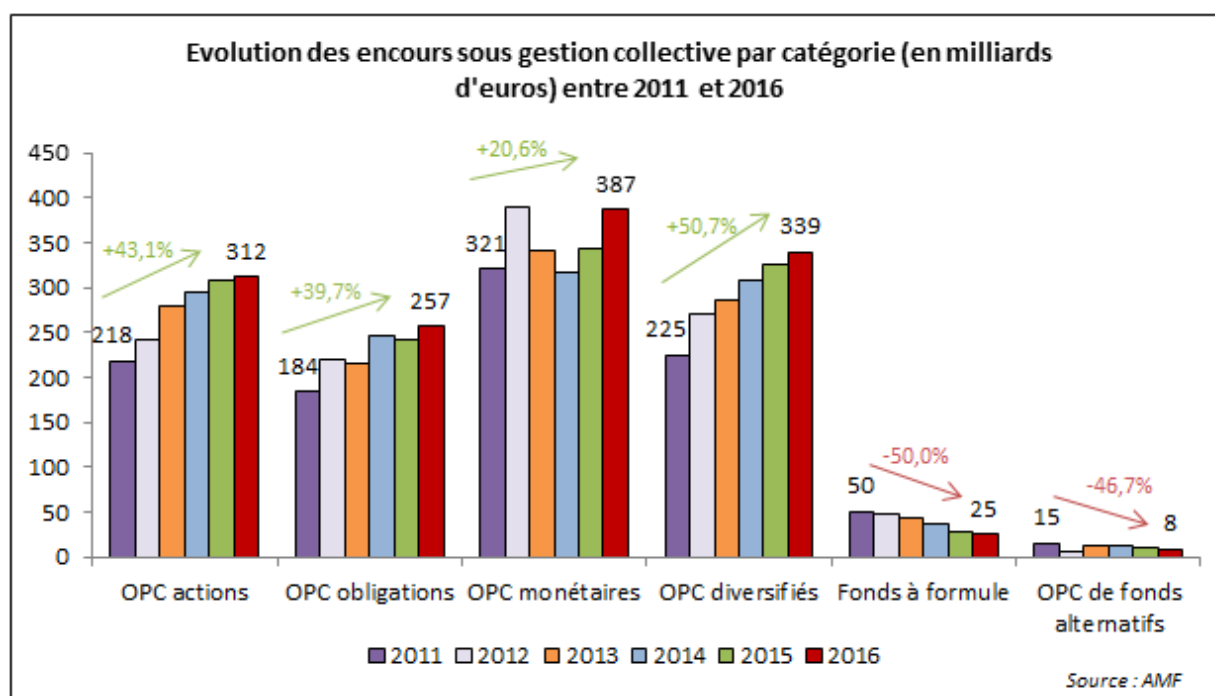
La gestion collective représente 55,9% des encours totaux sous gestion. Cette proportion ne cesse d'augmenter depuis 2013, date à laquelle elle atteignait 50,4%. Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ont vu leurs encours croître de 8,2% par rapport à l'exercice 2015 pour atteindre 1 043 milliards d'euros en 2016. Le niveau d'encours des fonds d'investissement alternatifs (FIA) connaît également un rebond de 8,6% et s'établit à 1 011 milliards d'euros.

Par ailleurs, les encours des OPC de droit européen, gérés par les sociétés de gestion françaises, sont passés de 272 milliards d'euros en 2015 à 316 milliards d'euros en 2016. Ces chiffres traduisent une augmentation de l'utilisation des passeports européens qui permettent aux sociétés de gestion, ayant obtenu un agrément par l'autorité de leur pays d'origine, d'exercer leurs activités dans l'ensemble de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE). On peut également noter que le nombre de sociétés de gestion gérant des OPC européens est en progression de 18,1%, en effet elles sont passées de 127 en 2015 à 150 en 2016.

La gestion sous mandat représente quant à elle 44,1% des encours totaux sous gestion. Cette proportion est en baisse par rapport à l'exercice précédent mais le niveau d'encours ne cesse d'augmenter depuis 2012 (+15,9%).

## Zoom sur les organismes de placement collectifs français

L'encours brut total des organismes de placement collectif de droit français, hors capital-investissement, immobilier et titrisation, a progressé de 5,4% en 2016, passant de 1 260 milliards d'euros en 2015 à 1 328 milliards d'euros à fin 2016. Toutefois, cette croissance est très hétérogène selon les classes d'actifs. Le contexte de marché et de taux d'intérêt anormalement bas a conduit les investisseurs à revoir leur stratégie d'allocation d'actifs. Cette augmentation des encours n'est par ailleurs pas consécutive à une augmentation du nombre de fonds qui a tendance à diminuer dans le prolongement des tendances des dernières années. Cette baisse du nombre de fonds traduit en partie la rationalisation des gammes de produits opérée par les sociétés de gestion de portefeuille afin d'augmenter la lisibilité auprès des investisseurs.



L'encours brut des organismes de placement collectif actions

En 2016, le marché actions a connu des niveaux historiquement bas de volatilité tandis que l'incertitude politique était très élevée et que les valorisations renouaient avec les sommets d'avant crise. Cette décorrélacion, laissant entrevoir un risque de retarification à venir, et l'attente de l'entrée en application de la directive MIF2 ont freiné l'évolution des encours pour les OPC actions. En effet, après une croissance de 3,4% des encours en 2015, ces derniers ont progressé de seulement 1,0% en 2016 pour atteindre 312 milliards d'euros à la fin de l'année.

Cependant, on peut observer que cette classe d'actifs connaît une progression continue de ses encours depuis 2011, à savoir une augmentation entre 2011 et 2016 de près de 100

milliards d'euros, soit une croissance de 43,1% sur la période.

L'encours brut des organismes de placement collectif obligataires

Les OPC obligataires ont également vu le niveau de leurs encours progresser (+6,2%) en 2016 pour atteindre 257 milliards d'euros au 31 décembre. Malgré un environnement de taux d'intérêt anormalement bas voir négatifs, les fonds obligataires continuent de représenter des valeurs-refuges dans un contexte incertain ou d'attirer des investisseurs, à la recherche de rendement, se tournant parfois vers les obligations high yield.

Néanmoins, la prudence est de mise sur le marché obligataire. En effet, la remontée des taux opérée par la FED le 14 décembre laisse entrevoir un début de repentification de la courbe des taux et par conséquent un début d'arbitrage entre obligations et actions. De son côté, la BCE a réduit le montant de ses rachats mensuels de dettes à 60 milliards d'euros mais a prolongé son programme jusqu'à la fin de l'année 2017. Les politiques monétaires accommodantes des grandes banques centrales ont ainsi continué à soutenir le marché de la dette corporate en 2016.

Sur la période 2011-2016, l'encours des OPC obligataires a progressé de 73 milliards d'euros, soit une croissance de 39,7%.

L'encours brut des organismes de placement collectif monétaires

Les OPC monétaires enregistrent en 2016 la croissance la plus importante en termes d'encours (+12,5%) pour atteindre 387 milliards d'euros à la fin de l'année. Cette classe d'actifs, qui connaît une évolution en dents de scie depuis 2011, réussit cependant depuis ces deux dernières années à attirer de nouveaux investisseurs, principalement institutionnels, préférant capter un rendement faible voir quasi nul mais offrant un degré de sécurité des avoirs sans équivalent. Toutefois, impactée par l'environnement de taux extrêmement bas voir négatifs, la collecte a continué à s'articuler vers les fonds de classification " monétaire ", la classification " monétaire court terme " restant moins attractive.

On note depuis 2011 une augmentation de 20,6% des encours pour les OPC monétaires, soit 66 milliards d'euros.

L'encours brut des organismes de placement collectif diversifiés

L'encours des OPC diversifiés a progressé de 4,3% en 2016 et s'élève à 339 milliards d'euros au 31 décembre. Cette classe d'actifs est d'ailleurs celle qui enregistre la meilleure croissance en termes d'encours sur les cinq dernières années (+50,7%), soit une augmentation de 114

milliards d'euros. Face à la baisse continue des rendements offerts par les livrets d'épargne, les placements monétaires ou les fonds en euros de l'assurance-vie, les fonds diversifiés répondent aux besoins d'investisseurs en quête d'un profil rendement/risque équilibré ou d'une gestion discrétionnaire sur les différentes classes d'actifs.

Les encours des fonds à formule et des fonds alternatifs

Les encours des fonds à formule et des OPC de fonds alternatifs enregistrent de nouveau un repli en 2016, respectivement -13,8% et -27,3%. Depuis 2011, la baisse des encours atteint -50,0% pour les fonds à formule et -46,7% pour les OPC de fonds alternatifs. Cette baisse d'attractivité s'explique en grande partie par la conjoncture de taux d'intérêt bas, ainsi que le report vers d'autres supports d'investissement type EMTN.

Zoom sur la répartition des encours : une concentration des actifs gérés

Sur le marché de la gestion collective en 2016, les 20 premières sociétés de gestion de portefeuille, soit 3,4% de la population totale, ont concentré 68,9% des encours bruts. On peut d'ailleurs noter que les parts de marché des 5 et des 10 premières entités sont respectivement de l'ordre de 38,6% (près de 794 milliards d'euros d'encours bruts gérés) et 53,4% (près de 1 098 milliards d'euros d'encours bruts gérés).

Concernant les 20 premiers acteurs, la majeure partie est représentée par des filiales d'établissements de crédit (75,0%), puis dans une moindre mesure par des filiales de compagnies d'assurances (15,0%).

Par ailleurs, on peut noter que près de 10% des sociétés de gestion gèrent plus de 5 milliards d'euros d'actifs en gestion collective.

Les 200 dernières entités, soit 33,9% de l'ensemble des acteurs, ont géré seulement 0,3% des encours en 2016. Elles sont représentées majoritairement par des structures entrepreneuriales (80,0%).

On peut observer que la concentration du marché de la gestion sous mandat est encore plus accentuée que celle du marché de la gestion collective. En effet, les 20 premiers acteurs, en termes d'actifs bruts gérés sous mandat, concentrent 91,9% des parts de marché (près de 1 487 milliards d'euros d'encours bruts gérés).

En gestion sous mandat, le profil actionnarial n'est pas le même qu'en gestion collective. En effet, sur les 20 premiers acteurs, ce sont les filiales d'entreprises d'assurances ou de mutuelles qui sont les plus majoritairement représentées à hauteur de 50,0% tandis qu'on relève 45,0% de filiales d'établissements de crédit.

Par ailleurs, il convient de préciser que moins d'une société de gestion de portefeuille sur deux propose de la gestion sous mandat à ses clients.

## Zoom sur la gestion sous mandat

En 2016, le niveau d'encours brut de la gestion sous mandat a atteint 1 618 milliards d'euros, soit une progression de 49,1% en 10 ans.

En analysant la répartition des encours sous gestion individuelle, par type d'actionnariat, on peut distinguer plusieurs types d'investissements :

- ceux réalisés en OPC dits " maison ", c'est-à-dire gérés par la même société de gestion ou par une société de gestion du même groupe ;
- ceux réalisés en OPC dits " tiers ", c'est-à-dire gérés par des sociétés de gestion tierces ;
- ceux réalisés en direct via des titres vifs.

*NB: La taille des ronds est fonction du volume d'encours gérés.*

En 2016, la part des encours gérés sous mandat, investis en en titres vifs, est en léger recul et s'établit à 82,9%, soit 1 341 milliards d'euros (contre 1 300 milliards d'euros en 2015). La part investie en OPC " maison " représente quant à elle 12,4% des encours totaux de la gestion sous mandat, soit 201 milliards d'euros. Enfin, la part investie en OPC " tiers " reste la plus faible (4,7%) et représente un montant de 76 milliards d'euros.

L'investissement des mandats en OPC est privilégié par les prestataires de services d'investissement à hauteur de 69,4% et dans une moindre mesure, à hauteur de 39,8%, par les structures entrepreneuriales. En revanche, on peut noter que ce type d'acteurs participe faiblement au développement du schéma d'architecture ouverte. En effet, pour les sociétés entrepreneuriales, les investissements en OPC " maison " représentent 73,8% de la part des mandats investis en OPC contre 26,2% pour les OPC " tiers ". Le déséquilibre demeure toutefois le plus marqué pour les sociétés filiales d'entreprises d'assurances et mutuelles avec 78,2% d'OPC " maison " contre 21,8% d'OPC " tiers ", selon le principe traditionnel de création par ses établissements de fonds dédiés aux mandats assurantiels.

En mettant en perspective actionnariat et type de clientèle, on peut mettre en exergue la structure du marché de la gestion sous mandat au regard des catégories de clients (professionnels ou non professionnels).

*NB: La taille des premiers ronds est fonction du nombre de comptes clients et pour les deuxièmes du volume d'encours gérés.*

Il est intéressant de noter, par exemple, que pour les sociétés de gestion filiales d'établissements de crédit, les clients non professionnels représentent 99,3% des comptes clients gérés mais seulement 7,2% des encours sous mandat. La clientèle professionnelle est quant à elle largement représentée par les encours intragroupe ce qui témoigne de l'organisation des groupes bancaires et assurantiels qui confient leurs actifs à la société de gestion du groupe.

Pour les sociétés détenues par des entreprises d'assurances et de mutuelles, dont l'activité est principalement concentrée sur la gestion individuelle, on constate qu'elle est le fait principalement de clients professionnels (57%) qui représentent près de 100% des encours gérés.

Concernant les structures entrepreneuriales, les clients non professionnels pèsent majoritairement dans le nombre de comptes gérés (97,6%), en revanche leur part dans les actifs gérés est en baisse (42,4% en 2016 contre 51% en 2011). Leur clientèle, au profil haut de gamme, recherche une gestion personnalisée auprès de structures adoptant des stratégies de niche ou offrant un service de " pure gestion privée ".



## Zoom sur la gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte

Après quatre années de croissance, le volume d'encours des mandats d'arbitrage en unités de compte enregistre en 2016 une légère baisse de -1,2% par rapport à l'exercice 2015 atteignant 14,2 milliards d'euros. Toutefois, le nombre de sociétés de gestion de portefeuille exerçant cette activité et leur part dans la population totale ont progressé en 2016. En dépit d'un léger repli, il faut noter que depuis 2011 les encours liés à cette activité ont progressé de 112,4%, soit 7,5 milliards d'euros de plus gérés, témoignant ainsi de l'attractivité de l'assurance-vie dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas.

L'actionnariat le plus présent au sein de cette activité est celui des sociétés de gestion entrepreneuriales. En effet, 65,5% des sociétés de gestion, ayant déclaré des actifs liés à la gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte, sont des structures entrepreneuriales. Toutefois, ces dernières concentrent seulement 24,9% des encours liés à cette activité, soit 3,5 milliards d'euros mais on peut noter une nette progression (+25,0%) par rapport à 2015.

La majeure partie du chiffre d'affaires est en réalité réalisée par les sociétés de gestion filiales d'établissements de crédit à hauteur de 71,2%, soit 10 milliards d'euros d'encours. Cependant, leur part de marché est en baisse de 5,7 points en 2016.

### Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur

les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agréments et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister.

### Les chiffres clés 2016 de la gestion d'actifs

Chaque année, l'AMF publie une série de 5 articles intitulés " Les chiffres clés de la gestion d'actifs ". Ces publications sont disponibles depuis la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires du site internet de l'AMF. Les chiffres clés traitent des thèmes suivants : le panorama des sociétés de gestion, leurs profils, leurs encours sous gestion, leurs données financières et enfin, le dispositif de contrôle. Dans la foulée, une compilation de ces 5 publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, est publiée.

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02